

SEANCE du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 14 // Présents : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2017

Présents :

**DUFFOUR Hubert,
COLIN Jean Marc
SCOTTON Isabelle
DUMAS Véronique
FORNARO Patrick
THERASSE Olivier
PIACENTINI Christophe
PORTELLA Philippe
DALENS Claude
NONETTE-MAGNIEN Karine
COMBRES Maryse**

Absents excusés :

**AUDUREAU Elodie
LAFFORT Alexa
CHARPY-PUGET Pascal**

Madame Isabelle Scotton est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelle aucune observation :

Ordre du jour :

**Finances
Affaires scolaires
Convention ANACROUSE - AMAC
Personnel communal
Plan de Sauvegarde Communal
Comptes rendus Commissions Communales et Intercommunales
Motion de solidarité avec le conseil départemental pour la survie de la ruralité
Questions diverses**

❖ **FINANCES : RAPPORTEUR Monsieur le Maire**

- **Acquisition foncière auprès de la SAFER (Succession Cozette):**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, le souhait des héritiers de Madame FERESIN Luigia Maria Veuve Cozette, de vendre leurs biens par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

Les biens situés aux lieudits

- Communal cadastré ZL 064 d'une superficie de 1 ha 79 a 80 ca
- Rue des Faïenciers : ZL 0019 d'une superficie de 12 a 15 ca avec une maison à usage d'habitation
- Matéou : ZL 0012 d'une superficie de 21 630 m2
- Matéou : ZL 0021 d'une superficie de 20 700 m2
- Talabot : ZL 0040 d'une superficie de 20 170 m2
- Au bourg cadastré section C n°416 d'une superficie de 50 ca avec un garage

sur la commune de Sainte Colombe en Bruilhois représentent un intérêt public communal compte tenu de leurs situations géographiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Compte tenu de l'intérêt public communal de cette opération,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir auprès de la SAFER les parcelles cadastrées ZL 64 – ZL 19 – ZL 12 – ZL 21 - ZL 40 - C 416 pour une superficie totale de 26 ha 80 a 45 ca au prix total de 272 820 € dont 255 000 € pour les vendeurs, 9 720 € de frais accessoires pour la Safer et 8 100 € de frais de négociation comme fixé entre les deux parties

ACCEPTÉ de prendre en charge les frais d'acte notarié estimés à 3 990 €.

INSCRIT cette dépense au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat et à son financement.

- **Travaux 2017 : Mise aux normes d'accessibilité des annexes de la Mairie : Sanitaires Publics :**

La consultation des entreprises s'est achevée vendredi 15 Décembre,

Après étude des offres et vérification des devis par Mr Grattieri ,

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- | | | |
|--|-------------|---------------|
| - Lot n°1 maçonnerie : | De Jesus | 7 099 € 50 HT |
| - Lot n° 2 Couverture : | la tigéenne | 3 483 € HT |
| - Lot n° 3 Menuiserie Bois | Lestieux | 4 570 € HT |
| - Lot n° 4 Plâtrerie – Plafond – Isolation | Moretti | 1 323 € 81 HT |
| - Lot n° 5 Carrelage : | Lafuente | 1 593 € 54 HT |
| - Lot n° 6 Electricité : | ALMANSA | 4 810 € 00 HT |
| - Lot n° 7 Plomberie Sanitaires : | SABY | 3 190 € HT |

Soit un total de travaux HT de : 26 069 € 85 HT

Auquel il conviendra de rajouter

Honoraires du bureau de contrôle : 1 600 €

Honoraires de l'architecte (forfait Ht) : 3125 €

Soit un cout de l'opération de 30 794 € 85 HT et 36 953 € 82 TTC

- **Acquisition de véhicules :**

La commune s'est doté deux nouveaux véhicules :

- Camion Plateau Citroën Jumper en remplacement du véhicule plateau existant qui nécessitait beaucoup trop de réparations (+ de 6 000 € pour une remise en état partielle) :

Le prix s'élève à 22 770 € 04 TTC

Le véhicule est déjà en fonctionnement.

- Acquisition d'un véhicule électrique pour donner suite à l'attribution des subventions TEPCV

La commune a participé au marché d'appel d'offres lancé par l'Agglomération d'Agen et regroupant la totalité des véhicules subventionnés.

Le marché des véhicules utilitaires a été obtenu par l'entreprise Citroën pour un Berlingo au prix tout équipé de 17 774 € 20 TTC et une reprise du Kangoo pour 4 000 €

- Subvention TEPCV à déduire 7 239 €
- Subvention agglo à déduire 4 513 €
- Tva à récupérer 2 963 €
- Cout de revient du véhicule électrique : 3 059 € 20

Le véhicule sera livré fin décembre ou début janvier 2018.

- **Travaux PRO INNO 08 : Agglomération d'Agen : convention**

La commune a été retenue pour les travaux d'économies d'énergies suite à l'appel à candidature relayé par l'Agglomération d'Agen : travaux à faire dès que possible et impérativement avant le 31 décembre 2018 (si possible septembre 2018).

Le montant total des travaux s'élèvera à 120 370,85 TTC. Le montant des subventions est de 80 247 € 23.

Descriptif		HT	TTC	Montant prévisionnel 80 % HT
mairie-école du bas et école du haut - isolation des combles	devis	8 601,35	10 321,62	6 881,08
salle des mariages, archives et salle des fêtes- menuiseries	devis	13 982,39	16 778,87	11 185,91
école et mairie - pompes à chaleur Air/eau	devis	77 725,30	93 270,36	62 180,24

L'Agglomération propose d'établir une convention avec chaque commune retenue pour centraliser le dossier et regrouper les factures et obtenir le financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire

- à engager les travaux,
- à signer la convention avec l'Agglomération d'Agen
- à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- **Travaux 2018 : demandes de subventions :**

Afin de prévoir le financement des travaux et des achats à réaliser pour l'année 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Au titre du Fond Solidarité Territoriale (FST) auprès l'Agglomération d'Agen :
 - Travaux sur la Voirie Communale goudronnage des rues du village pour 5 000 €
 - Travaux de réfection Ecole du Haut pour 14 459 € 04 HT
 - Travaux d'accessibilité pour les salles sportives pour 36 187 € HT
 - Travaux pour le financement de la deuxième tranche de Mourrens pour un total de 228 000 € ht

- Au titre de la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux auprès la Préfecture de Lot et Garonne :
 - Travaux d'accessibilité pour les salles sportives pour 36 187 € HT
 - Travaux d'adressage normalisé pour l'ensemble de la commune pour 6 610 HT

- Pour le financement des travaux de restauration et de mise en valeur de l'Église de Mourrens pour la deuxième tranche de travaux d'un montant de 228 000 € HT, le dossier sera adressé :
 - A la DRAC
 - Au Conseil Départemental
 - Au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
 - A l'Agglomération d'Agen au titre d'Agglo tourisme pour les sites majeurs.

- Église de Mourrens :
 Un Plan de financement global est exposé au Conseil Municipal :

Dépenses

	2015	2017	2018	2019
Etudes diagnostic :	15 281 € 89			
Prévisions 1 ^{ère} tranche :		264 000 € 00		
Prévisions 2eme tranche :			271 966 €	
Prévisions 3eme tranche :				340 000 €
Total des dépenses :	891 247 € 89			

Recettes

	2015	2017	2018	2019
Etudes diagnostic :	5 280 € 00			
DRAC		88 000 €	91 200 €	113 200 €
Région		30 000 €	30 000 €	30 000 €
Conseil Départemental		/	42 000 €	42 000 €
Agglo sites majeurs		42 800 €		
Agglo FST		/	16 566 €	41 570 €
Récupération FCTVA		44 000 €	46 100 €	56 615 €
Financement Mairie	10 001 € 89	59 200 €	46 100 €	56 615 €

Total du financement Mairie : **171 916 € 89**

- Il est proposé donc au Conseil Municipal de demander le financement de la deuxième tranche de travaux , en 2018 afin de continuer les travaux en 2019 :

Montant dépenses prévus	271 966 € TTC
Financement attendu : DRAC	91 200 € 00
Région	30 000 € 00
Conseil Départemental	42 000 € 00
FST (complément jusqu'80 %)	16 566 € 00
récupération FCTVA	46 100 € 00
financement Mairie	46 100 € 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire a demander les subventions nécessaires afin de permettre le financement du projet de restauration de l'Église de Mourrens.

- Autorisation de mandatement à hauteur de 25 % du Budget 2017 pour la section d'investissement

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de prévoir le mandatement de dépenses nouvelles pour l'année 2018,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à mandater sur l'exercice 2018, des dépenses nouvelles d'investissement à hauteur de 25 % du montant du Budget 2017 pour les chapitres suivants :

20 : immobilisations incorporelles

21 : immobilisations corporelles

23 : immobilisations en cours.

- Dépenses rattachées à la section d'investissement pour l'année 2017

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de rattacher les dépenses nouvelles effectuées en 2017, par la commune à la section d'investissement

Le CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé du Maire, AUTORISE le Maire à effectuer le rattachement des dépenses suivantes qui doivent être considérées comme des dépenses nouvelles d'investissement :

COMPTE 2121 : - l'acquisition d'arbres et arbustes pour un montant total de 187.00 €

COMPTE 21312 - l'acquisition de bandes antidérapantes école d'un montant TTC de 220.44 €

COMPTE 2135 : - l'acquisition de potelets alu tennis d'un montant TTC de 150.00 €

COMPTE 2158

-l'acquisition d'une visseuse pour les services techniques d'un montant TTC de 343.98 €

- l'acquisition d'une batterie serveur informatique de la mairie d'un montant TTC de 400.80 €

- l'acquisition d'un disque dur pour le serveur informatique de la mairie d'un montant TTC de 246 €

- l'acquisition d'un réciprocatteur pour les services techniques d'un montant TTC de 411.70 €

COMPTE 2183

- l'acquisition d'un rétroprojecteur pour les écoles d'un montant TTC de 391.99€

- l'acquisition d'un siège de bureau pour la mairie d'un montant TTC de 311.99€

COMPTE 2184

- l'acquisition d'un siège de bureau pour les écoles d'un montant TTC de 141.31€

COMPTE 2188

-l'acquisition d'une malette PPMS pour les écoles d'un montant TTC de 189.71€

- Décision Modificative n°1 :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le dossier de caution d'emprunt pour la société EPICO, suite à l'émission du titre de 15 165 € au nom de la société, il convient de prévoir une provision pour créances impayées compte tenu de la procédure collective émise ouverte à l'encontre de la société EPICO.

A cet effet, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

Virement de crédits en section de fonctionnement :

Dépenses c/6817 + 15 165.00 €

Dépenses c/60631 - 15 165.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir cette modification au budget communal 2017.

- Autorisation convention logiciels métiers :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'abonnement avec la société Cosoluce qui fournit les logiciels métiers du secrétariat de la mairie (comptabilité, paye, élections, état civil).

La maintenance informatique est assurée par le service informatique du Centre de Gestion de Lot et Garonne

Le montant s'élève à 1 765 € 43 pour le pack des logiciels utilisés.

La convention sera établie pour une durée de 3 ans (2018 à 2020).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Cosoluce pour une durée de 3 ans.

❖ AFFAIRES SCOLAIRES : RAPPORTEUR Madame Véronique DUMAS :

Rythmes scolaires :

Un rappel de la réglementation afférente à l'autorisation de dérogation pour l'organisation d'un rythme scolaire sur 4 jours est exposé aux élus.

Madame La Directrice de l'école, après questionnement auprès de ses enseignants, serait favorable à un retour à quatre jours de classe.

Dès lors, une consultation auprès des parents s'est engagée à l'initiative de la mairie en accord avec les RPE.

RESULTATS DE LA CONSULTATION DES FAMILLES :

- Nombre de familles présentes dans l'école (sans les CM2) : 91
- Nombre de questionnaires retournés : 75
- Pourcentage de participation : 82 %
- Choix 1 (semaine à 4 jours) : 37
- Choix 2 (semaine à 4,5 jours) : 38

Il est également nécessaire de tenir compte de l'organisation du transport scolaire et des possibilités de horaires de desserte du circuit 214.

Un conseil d'école extraordinaire se réunira lundi 8 janvier 2018 concernant l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Madame Véronique DUMAS y représentera Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe PORTELLA propose sa candidature pour assister à ce conseil d'école et représenter la commune.

La candidature de Monsieur Philippe PORTELLA est acceptée par le Conseil Municipal.

Une réunion du conseil municipal sera organisée dès la fin du conseil d'école s'il est nécessaire d'entériner la demande de dérogation afin d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours.

Organisation des Temps d'Activités Périscolaires :

Madame Véronique Dumas présente au conseil municipal l'organisation des temps d'activités périscolaires du 2^{ème} trimestre. Les activités proposées connaissent de bonnes fréquentations.

Les activités « Tricot » avec les membres du club des aînés et « Cuisine » avec Claudine notre cuisinière rencontrent beaucoup de succès auprès des enfants.

❖ **CONVENTION ANACROUSE - AMAC : RAPPORTEUR Jean Marc COLIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec les communes de Le Passage, Aubiac, Estillac, Brax, Moirax, Laplume, Marmont Pachas et Sérignac sur Garonne une convention pluriannuelle d'objectifs relative au fonctionnement et au versement d'une subvention entre l'association ANACROUSE et AMAC et l'ensemble des Communes de l'ex CCCLB et de Le Passage.

Cette convention débutera à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

L'engagement financier de la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois s'élèvera à 5 616 €, montant de notre participation péréquée, résultant du versement de l'attribution de compensation par l'Agglomération d'Agen, sous réserve du maintien dans le temps du versement de cette attribution de compensation par l'Agglomération d'Agen.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour la signature de cette convention
- Accepte l'attribution d'une subvention d'un montant de 5616 € et inscrit la dépense au budget communal à l'article 6574
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette convention.

❖ **PERSONNEL COMMUNAL : Rapporteur Isabelle SCOTTON**

- Secrétariat de la mairie :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir le recrutement d'un agent au secrétariat de la Mairie en remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Il propose de confier au Centre de Gestion de Lot et Garonne, compte tenu de son expertise, la mission de l'accompagner dans une prestation d'aide au recrutement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- CHOISIT la prestation niveau 2 pour un montant de 1 150 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Lot et Garonne ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

- Régime Indemnitare (RIFSEEP) :

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Il est donc nécessaire de transformer l'ancienne prime de fin d'année versée aux agents en tenant compte du nouveau régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un régime indemnitaire (RIFSEEP) en tenant compte des anciennes primes versées.

❖ **PLAN de SAUVEGARDE COMMUNAL : Rapporteur Véronique DUMAS**

le Plan de Sauvegarde Communal (PSC) établi avec le secrétariat de la Mairie a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ce document a été soumis à l'avis officieux de l'autorité de tutelle (la Préfecture de Lot et Garonne). Il s'agit d'un document évolutif en 3 parties et consultable en mairie.

La prochaine étape consiste à une validation du document par un arrêté de Monsieur le Maire.

❖ **Informations de Monsieur le Maire :**

- Mise à jour des délégations :

Par arrêté n°38 /2017, Monsieur Claude DALENS, Conseiller Municipal, est délégué aux affaires communales relatives à la Mutualisation et aux Finances au sein de l'Agglomération Agenaise, depuis le 28 novembre 2017.

Par arrêté n°39 /2017, Monsieur Philippe PORTELLA, Conseiller Municipal, est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales relatives aux Bâtiments Communaux et Accessibilité dans la commune, à compter du 28 novembre 2017.

Par arrêté n°40 /2017, Monsieur Christophe PIACENTINI, Conseiller Municipal, sont délégués prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales relatives à la Voirie dans la commune, à compter du 28 novembre 2017.

Par arrêté n°41 /2017, Patrick FORNARO, Conseiller Municipal, sont délégués prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales relatives à l'éclairage public dans la commune, à compter du 28 novembre 2017.

Par arrêté n°42 /2017, Madame Elodie AUDUREAU, Conseillère Municipale, est déléguée prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales relatives à l'Agenda 21 dans la commune, à compter du 28 novembre 2017.

Les tableaux des commissions communales et commissions extérieures sont ensuite communiqués à l'Assemblée.

- Courrier de Monsieur Claude Dalens :

Monsieur Claude Dalens donne lecture d'un courrier d'environ 5 pages concernant ses regrets d'avoir a été mis à l'écart de l'équipe municipale suite une divergence avec un agent municipal. Il déplore également que Monsieur le Maire et les élus de la majorité aient accepté l'ensemble de ses demandes de démission au sein des commissions municipales où il siégeait.

Il refuse de remettre le courrier à Madame Isabelle Scotton, secrétaire de séance afin que celui-ci soit retranscrit dans le présent procès-verbal.

Madame Maryse Combres demande si une suite sera apportée à ce courrier.

❖ Urbanisme :

- Assainissement : Rapporteur Monsieur Olivier Therasse :

Un point sur les projets sur la commune a été fait en réunion le 24 Novembre avec Mme FERRER de l'Agglomération d'Agen :

Goulard : Référente au sein de l'Agglomération : Madame Laure Caumont (Meyer)

Les travaux d'assainissement de Goulard sont prévus en 2018 pour un coût global de 600.000€

A ce jour, les travaux doivent parvenir jusqu'au niveau de l'église. Toutefois il serait peut-être possible de continuer sur cette voie et d'englober le lotissement LES VERGERS DE GOULARD. L'assainissement de l'ensemble du secteur prendrait alors 2 ans.

La priorité de la mairie est de consulter les habitants du lotissement LES VERGERS DE GOULARD pour savoir s'ils souhaitent être raccordés ou non.

Branchement – modalités : les administrés auront 2 ans pour se raccorder.

Prix de la boîte de branchement pour un T4 : 700€. Ils auront ensuite à payer les frais de branchement jusqu'à l'intérieur de leur propriété en tuyaux de 125.

Ce branchement implique la suppression de la fosse septique et du bac à graisse existants.

NB : la facture d'eau sera doublée car seront comptés eau et assainissement

Etapes : information-enquête chez chaque habitant, présentation du projet en mairie, lancement du marché, présentation de l'équipe.

Durant les travaux, l'Agglo gère les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères.

Secteur Couloumé : c'est le propriétaire qui fera les raccordements nécessaires à son secteur.

Le Bourg

La station d'épuration du Bourg n'est pas conforme car les rejets sont plus importants que le débit d'étiage du cours d'eau. Une étude sera lancée en 2018 pour trouver des solutions.

Quartiers de Faurat/Lassort et Métalé/Granfonds

Leur assainissement passera par celui du TAG.

La priorité de la mairie est de consulter les habitants pour savoir s'ils souhaitent être raccordés ou non et de fournir ainsi à Mme Ferrer un ordre de priorité de projets.

Pour chacune des consultations des habitants, Mme Ferrer fournira un support d'informations qui est projeté lors de cette séance.

Mme Ferrer a également indiqué qu'une révision du zonage aura lieu pour faire quelques réajustements en fonction du nouveau PLUi.

- Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est bien engagé. Les travaux ont déjà débuté sur la commune.

Un travail d'adressage sera réalisé courant janvier afin que chaque habitation ait une adresse normalisée.

- Interrogations des élus de l'opposition concernant le financement du Technopole Agen Garonne

Suite au courrier adressé à Monsieur le Maire et contenant les questionnements des élus de l'opposition Monsieur Olivier Therasse propose une réunion en interne de l'ensemble des élus municipaux avec les responsables de l'EPFEL (organisme chargé d'acquérir les terrains) et les responsables de le Technopole Agen Garonne au sein de l'Agglomération d'Agen afin que chacun puisse obtenir tous les éclaircissements souhaités.

Madame Maryse COMBRES souhaite informer les conseillers municipaux des prix de vente très bas qu'elle a relevé dans une publicité.

- Commission Manifestations : Rapporteur Madame Isabelle Scotton :

Repas des Seniors : il a eu lieu le samedi 2 décembre. Les élus se félicitent d'une progression du nombre des inscrits. Le repas était bien cuisiné par les cantinières.

L'animation de danse du Chachaclub a été très appréciée.

Arbre de Noel : il aura lieu vendredi 22 décembre 2017 à la salle des Fêtes.

250 enfants sont inscrits. Ils recevront un petit présent de la part de la Municipalité et le spectacle sera assuré par les enfants des écoles, sous la direction de Marie Desroches, Agent Communal.

- MOTION DE SOLIDARITE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SURVIE DE LA RURALITE :

Considérant que le Président de la République a exprimé sa volonté de refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment par la mise en place d'un Pacte de Confiance,
Considérant que le Président de la République a présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire de la Nation à hauteur de 13 milliards d'économie sur 5 ans,

Considérant que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être refondées et approfondies,
Considérant que les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraignant (baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc.),

Considérant que les communes et EPCI sont soumis à une baisse de dotations et à des transferts de charges mal compensés, aux incertitudes budgétaires notamment liées à la suppression de la taxe d'habitation, aux conséquences désastreuses de décisions non concertées (inflation des normes, modification de zonages privant les communes d'aides publiques) et au retrait de la présence de l'Etat sur nos territoires,

Considérant que les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance insuffisamment compensée des dépenses sociales,

Considérant que pour la seule année 2017, le différentiel entre les dépenses assumées par le Département de Lot-et-Garonne pour le compte de l'Etat et les compensations versées par celui-ci représentent 46 millions d'euros pour les trois prestations que sont le RSA (Revenu de solidarité active), l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées) et la PCH (Prestation de compensation du handicap),

Considérant qu'à ces allocations s'ajoutent les dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le montant, de 10 875 euros en 2012 est passé à près de 5 millions d'euros en 2017, cette somme risquant de doubler l'an prochain,

Considérant que depuis 2008, le montant cumulé de ce désengagement de l'Etat représente plus de 400 millions d'euros,

Considérant que les départements assument, seuls, le financement des principales politiques sociales de notre pays, en dehors de toute logique de solidarité nationale, au détriment des investissements structurants pour l'avenir de notre territoire et de nos enfants,

Considérant que, sans mesures gouvernementales pérennes et spécifiquement adaptées aux difficultés des départements ruraux, cette situation portera atteinte aux politiques départementales dans les territoires (Maisons de Santé pluriprofessionnelles, Très Haut Débit, soutien aux associations...). Elle affectera également le soutien du Département au bloc communal (communes et intercommunalité) pour ses propres projets (soutien aux projets touristiques, aménagements de bourgs, aides à l'assainissement, patrimoine et bâtiments communaux...).

Considérant que les conseillers départementaux refusent solennellement de faire porter sur les Lot-et-Garonnais une nouvelle hausse de fiscalité,

L'effet domino sera dramatique : sans compensation par l'Etat, plus d'investissement départemental dans les territoires, et donc des projets communaux étouffés.

Considérant que la vitalité de la ruralité et la dynamique métropolitaine vont nécessairement de pair afin d'assurer un équilibre territorial harmonieux de notre pays,

Aussi, le Conseil municipal de la Commune de Sainte Colombe en Bruilhois réuni le 19 décembre 2017

Affirme sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux.

Demande ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux.

Demande ainsi que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds.

Demande à l'Etat qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale soit également développée à tous les niveaux une véritable péréquation horizontale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.